



MICHELIN
INFLATABLE SOLUTIONS

ÉCRAN GONFLABLE



NOTICE D'UTILISATION



Ce dossier contient l'ensemble de nos préconisations afin de vous guider dans l'utilisation de votre nouveau produit Michelin Inflatable Solutions.

Nous vous recommandons de le lire avec la plus grande attention lors de votre première utilisation, et de vous y référer au moindre doute.

Notre équipe commerciale reste bien entendu à votre disposition pour toute indication supplémentaire (e-mail : commerce@inflatable.michelin.com)



SOMMAIRE

I. Vérification du contenu de la livraison	4
II. Légende	5
III. Caractéristiques	6
IV. Installation	7
V. Démontage	10
VI. Entretien	11
VII. Conditions de garantie	13



I - VÉRIFICATION DU CONTENU À LA LIVRAISON

Éléments inclus dans un PACK :

1x sac de transport (A)

1x structure gonflable + une toile de projection (B)

1x pompe haut débit (C)

4x piquets (D)

4x cordes d'haubanage (E)

Éléments en option:

1x kit de réparation (F)



(A)



(B)



(C)



(D)



(E)



(F)



II - LEGENDE



Couronne inférieure, bouchon sans anti-retour pour dégonflage

Couronne supérieure, bouchon avec anti-retour pour gonflage

Bouchon anti-retour de gonflage / dégonflage



« Clamp » ouvert : laisse passer l'air (position au gonflage/ dégonflage)



« Clamp » fermé : ne laisse pas passer l'air (position lorsque la structure est gonflée)



III - CARACTERISTIQUES

Largeur écran	Hauteur écran	Largeur structure	Hauteur structure
3 m	1,70 m	3,30 m	2,5 m
4 m	2,20 m	4,40 m	3,40 m
5 m	2,80 m	5,3 m	4 m
6 m	3,40 m	6,5 m	5 m
8 m	4,50 m	8,70 m	6,6 m

6



IV - INSTALLATION

Le temps d'installation est d'environ 15 minutes, gonflage compris.

1- Sortir l'écran (structure + toile) de son sac de transport



2- Etaler la structure gonflable au sol

Plus la structure est étalée, plus rapide est son gonflage. L'étaler en veillant à ce que la toile blanche soit au-dessus pour ne pas l'abimer.



7

3- Fermer tous les bouchons et ouvrir tous les « clamps » (pince sur les tuyaux)

Assurez-vous que toutes les valves soient solidement fermées avant le début du gonflage. Et que tous les « clamps » soient ouverts.

Chaque structure se compose de plusieurs boudins gonflables connectés entre eux par des tubes que l'on peut fermer à l'aide de pinces appelées « clamps ». L'ensemble forme le système « **OnePump** »

Ce système vous permet de gonfler le module en un unique point (quand les « clamps » sont ouvertes), mais aussi de bloquer la propagation d'une éventuelle perte de pression sur l'un des boudins (quand les « clamps » sont fermées).

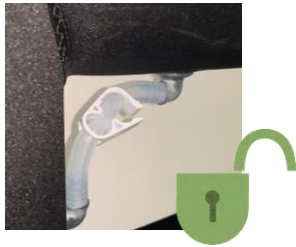




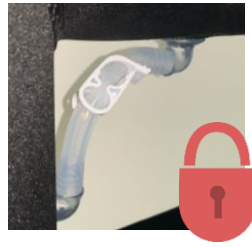
IV - INSTALLATION

4- Gonfler la structure

Pour un gonflage rapide et optimal, ouvrir tous les « clamps ». Une fois le gonflage terminé, fermer tous les « clamps ».



L'air passe



L'air ne passe pas

La valve de gonflage est accessible en bas à droite de l'écran (voir photo)
Desserrer le bouchon supérieur de celle-ci.



8

Commencer le gonflage en appuyant sur le mode « main motor » de la pompe (bouton orange), laisser l'air se propager durant 1 à 2 minutes puis appuyer sur le mode « boost » de la pompe (bouton rouge) pour continuer le gonflage.



Puis



La structure est gonflée lorsqu'elle est rigide. Vous pouvez alors éteindre la pompe et fermer tous les clamps.



IV - INSTALLATION

5- Installer les cordes

Installer les cordes d'haubanage aux 4 anneaux prévus à cet effet : 2 anneaux présents sous l'écran et 2 anneaux présents au-dessus de l'écran.

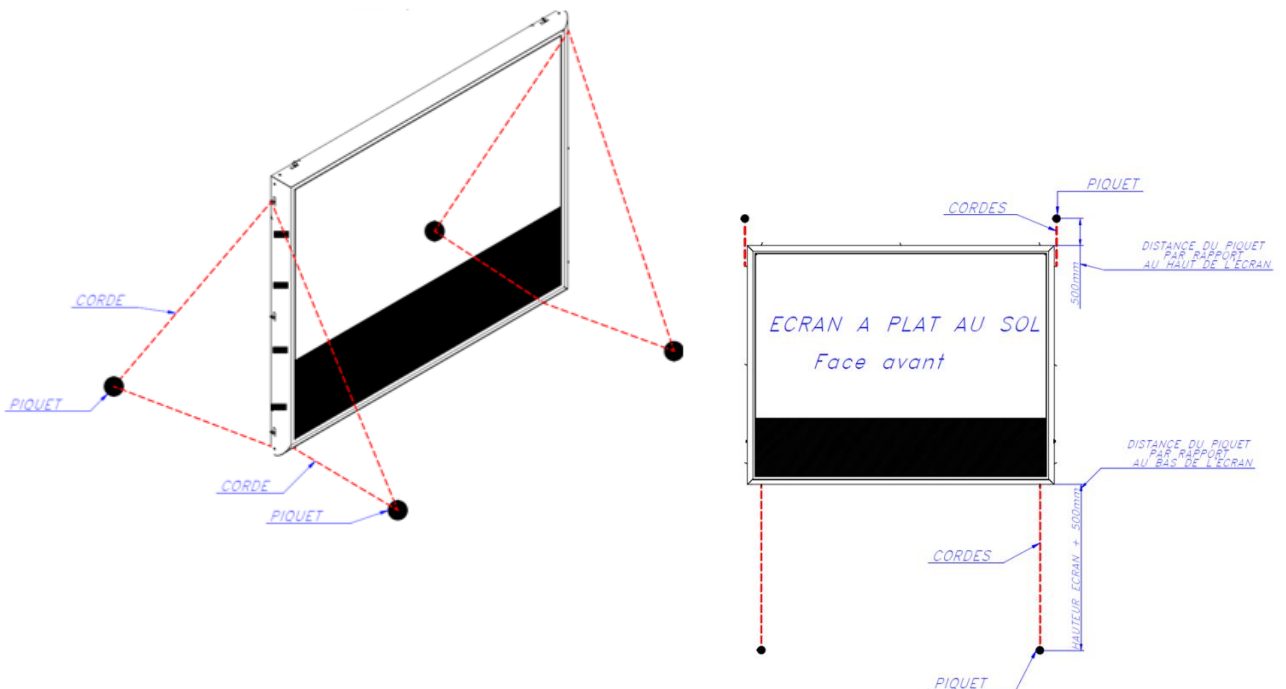
Vous pouvez ensuite lever la structure à l'aide des cordes.



6- Hauber la structure

Hauber l'écran à l'aide des piquets, selon les schémas ci-dessous.

9





V - DÉMONTAGE

1- Dégonfler la structure

Placer l'écran à plat sur le sol et **dévisser la couronne inférieure** du bouchon en bas à droite, afin de dégonfler la structure.

Puis, **laisser l'air s'évacuer toute seule** durant une dizaine de minutes.

Pour un dégonflage plus rapide, vous pouvez dévisser les bouchons se trouvant derrière l'écran, en veillant à ne pas abimer la toile de projection.



10

2- Replier l'écran

Pour un repliage optimal, plier tout d'abord l'écran en deux, replier à nouveau en deux, puis rabattre dans le sens de la longueur.

(voir photos ci-dessous)



Glisser enfin la structure pliée dans le sac.



VI – ENTRETIEN

1- Usages comportant des risques

- ✓ Ne pas utiliser de machine ou de matériel coupant à proximité de l'écran, sous peine de l'endommager.



- ✓ Ne pas utiliser de lestage abrasif (parpaing, pierre, métal), sous peine d'endommager prématurément le périmètre de l'abri.



11

- ✓ Ne pas mettre en contact l'abri avec des produits inflammables ou corrosifs, sous peine d'endommager la structure.





VI – ENTRETIEN

2- Conseils d'entretien

Les couvrants doivent être pliés de manière appropriée afin de conserver leurs propriétés d'étanchéité et d'éviter les dégâts durant le stockage.

Vous pouvez laver l'abri au jet d'eau (éviter le lavage sous pression).

Attendre que l'abri sèche avant de le ranger dans le sac de transport.

Le gonflage est garanti 48H. Avant chaque utilisation, vérifiez le gonflage.

Un kit de réparation est inclus dans votre PACK. En cas de fuite sur une chambre à air, enlever cet élément de la manche textile en prenant garde à ses attaches placées aux extrémités.

12

Ces attaches « œillets » prennent la forme de capuchons en plastique transparent.

Avec de l'alcool à 90°, nettoyer la zone de la fuite puis laisser sécher 1min. Appliquez enfin le patch autocollant en tendant bien la vessie. Presser avec des mouvements de va et vient le patch afin de le faire adhérer, puis replacer la vessie dans la manche textile, en fixant bien les extrémités.

Pour s'assurer de la conformité de la réparation, effectuer un premier gonflage en isolant le boudin fraîchement réparé du reste de la structure.



VII – CONDITIONS DE GARANTIE

La garantie AirCaptif est d'une durée d'un (1) an.

Cette garantie concerne les défauts suivants :

- ✓ Fuites sur une soudure défectueuse.
- ✓ Décollement d'une valve ou fuite au niveau d'une valve.

La garantie ne couvre pas les dommages résultant d'un mauvais montage, d'une mauvaise utilisation ou résultant d'une cause externe comme :

- ✓ Usure normale des composants.
- ✓ Détériorations dues à une agression extérieure.
- ✓ Détériorations dues au transport, à la malveillance, à un mauvais entretien et notamment à des nettoyages avec des produits non appropriés (se reporter à notre notice de montage) chute d'arbre etc.

13

Pour bénéficier de la prise en charge de la garantie, merci de nous envoyer une photo du produit avec la référence ou copie de votre facture à : commerce@inflatable.michelin.com.

Il est rappelé que la garantie commerciale ne vous prive pas des dispositions relatives à la garantie des vices cachés (articles 1641 et suivants du Code Civil) ou la garantie légale de conformité (L211-1 et suivant du Code de la Consommation)

La garantie se limite au seul remplacement des pièces (main d'œuvre non incluse) reconnues défectueuses par notre société, sans qu'aucune indemnité ou dommages et intérêts ne puissent être réclamés pour des dégâts matériels ou corporels causés.

En cas de retour, les indications suivantes devront impérativement figurer sur l'emballage : Nom et adresse de l'expéditeur Nom et adresse de l'utilisateur N° de notre bon de livraison, facture, devis, dimensions de l'abri, causes du retour.





VII – CONDITIONS DE GARANTIE

Lorsqu'il agit en garantie légale de conformité, le consommateur :

- ✓ bénéficie d'un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien pour agir
- ✓ peut choisir entre la réparation ou le remplacement du bien, sous réserve des conditions de coût prévues par l'article L. 211-9 du code de la consommation
- ✓ est dispensé de rapporter la preuve de l'existence du défaut de conformité du bien durant les six mois suivant la délivrance du bien. Ce délai est porté à vingt-quatre mois à compter du 18 mars 2016, sauf pour les biens d'occasion

La garantie légale de conformité s'applique indépendamment de la garantie commerciale éventuellement consentie.

14

Par ailleurs, le consommateur peut décider de mettre en œuvre la garantie contre les défauts cachés de la chose vendue au sens de l'article 1641 du code civil. Dans cette hypothèse, il peut choisir entre la résolution de la vente ou une réduction du prix de vente conformément à l'article 1644 du code civil.

Article L. 211-4 du Code de la consommation : « Le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance. Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité. »